

PROGRAMME DE FORMATION

Formation CERTIPHYTO

OBJECTIF :	Permettre aux exploitants d'appréhender l'ensemble des aspects réglementaires, risques pour l'homme et l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.
PUBLIC :	Exploitants Agricoles
LIEU et DATES :	En fonction des inscriptions (15 nécessaires)
RESPONSABLES STAGE :	Carole FOUCRIER ☎ 04.67.20.88.53
INTERVENANTS :	Conseillers agricoles spécialisés de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault - Préventeurs MSA
MOYENS PEDAGOGIQUES :	En salle : exposés participatifs – projections - documents
DUREE :	14 heures sur deux jours
COUT :	370,00 € (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge 00 € Autre public, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE : DUREE 7 H en salle

9 h – 17 h 30 : Intervenants : Conseillers agricoles spécialisés Chambre d'Agriculture de l'Hérault

Connaître les principes généraux du raisonnement de la protection du végétal : définitions, mode opératoire.

Connaître : les cultures, les bioagresseurs, les mesures alternatives.

Evaluer les risques : observations risques, seuils, modèles.

Maîtriser les techniques d'interventions : la réglementation, le choix du produit, l'appareil de traitement

2ème JOURNEE – DUREE : 7H en salle

9 h – 17 h 30 : Intervenants : Préventeurs MSA, Conseillers agricoles spécialisés Chambre d'Agriculture de l'Hérault

L'origine des risques: dangers du produit, voies de pénétration, notions d'intoxication aiguë et chronique.

L'exposition aux dangers : situations d'exposition avant, pendant et après l'application, notions de contaminations directes et indirectes.

Les principales mesures de prévention et de protection : organisation du travail, règles de prudence (hygiène...), les équipements de protection individuels. Les principales consignes et réglementation : le transport des produits phytosanitaires. Le stockage des produits phytosanitaires.

Choix du matériel – Contrôle obligatoire des pulvérisateurs – Transports et stockage des produits - Préparations des bouillies du pulvérisateur – Application – Elimination des EVPP et des PPNU
Gestion des fonds de cuve – Nettoyage du pulvérisateur – Gestion des effluents.

BULLETIN D'INSCRIPTION
à EAD formation préparatoire au certiphyto
– plan Ecophyto –

à renvoyer à Carole FOUCRIER- Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A – Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04.67.20. 88.53 - Fax : 04.67.20.88.95 – fouchrier@herault.chambagri.fr

Vos coordonnées :

Mme, M. : ☎
Adresse :
Code Postal : Ville :
Date et lieu de naissance :
mail :
Numéro SIRET :

Votre secteur d'activité :

viticulture arboriculture maraîchage oleïculture élevage grandes cultures
 horticulture autre précisez :

Certificat individuel demandé :

Décideur en exploitation agricole
 Opérateur en exploitation agricole

Précisez votre statut professionnel :

Exploitant Cotisant Solidaire En Parcours PPP
 Conjoint collaborateur Aide familial

Salarié d'exploitation agricole Vous êtes Chef d'équipe Ouvrier

Intitulé de votre profession :
Nom et coordonnées de l'entreprise :
.....
Numéro de SIRET de l'entreprise.....
Nom et coordonnées du contact.....
.....

Financement de la formation et documents obligatoires à joindre à ce bulletin d'inscription (les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte) :

pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires de – de 65 ans) **La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations**
 pour les personnes en cours d'installation prise en charge VIVEA (**fournir une attestation du point info installation**)
 pour les salariés d'exploitation agricole prise en charge par le FAFSEA à qui vous devez faire la demande d'un dossier de remboursement avant le début de la formation
 pour les cotisants solidaires de + de 65 ans : 175 € restant à votre charge à régler uniquement à réception du contrat et de la convocation de la formation (**fournir une attestation d'affiliation de la MSA**)

NB : Il est impératif d'assister à l'intégralité de la formation pour l'obtention du certificat individuel.

Fait à le
Signature